

1. *Débitrice:* **Géroudet Confection, Stéphane Géroudet**, Villa Aurélia 23 / La Muraz, 1950 Sion
2. *Lieu et date de la mise aux enchères:* 1950 Sion, 12.12.2002
3. *Heure/local:* 14.00 Heure, rue de la Porte-Neuve 20, 1er étage (salle de conférence)
Autres indications: Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'Office des Poursuites dès le 25 novembre 2002.
4. *Echéance pour la remise des créances:* 20 jours dès la publication
5. *Objets des enchères:* Immeuble à Sion
Commune de Sion
Parcelle de base no 164, fol. 2, nom local: En ville, surface totale 509 m2, habitation 443 m2, place 66 m2
PPE 35227, quote-part 4/1000 du no 164, fol. 2, sous-sol, cave no 4, propriété de Stéphane Géroudet
PPE no 35228, quote-part 4/1000 du no 164, fol. 2, sous-sol, cave no 6 propriété de Stéphane Géroudet
PPE no 35229, quote-part 28/1000 du no 164, fol. 2, rez, local commercial no 13 propriété de Stéphane Géroudet
PPE no 35231, quote-part 209/1000 du no 164, fol. 2, 1er étage, local commercial no 18 propriété de Stéphane Géroudet
PPE no 35242, quote-part 9/1000 du no 164, fol. 2, rez, vitrines no 17 propriété de Stéphane Géroudet pour 2/6
Estimation de l'Office des poursuites selon expert: CHF 658'000.-
La réalisation est requise par un créancier en II, III, IV et V rang.
6. *Remarques:* Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.
En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983, sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).
Paiement lors de l'adjudication (comptant ou garantie bancaire) d'un acompte de 10% et d'une avance pour frais d'enchères de 2%, le solde dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

Office des poursuites de Sion
1950 Sion

(00709852)